

SÉNAT DU CANADA

Comité permanent des Affaires étrangères
(Quatrième session (Fasc. 2,3,4,5), vingt-huitième législature 1972)
(Première session (Fasc. 1 et 2), vingt-neuvième législature 1973)

INDEX DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PORTANT

SUR LES RELATIONS DU CANADA AVEC

LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ÉLARGIES

Notes explicatives

Ceci est un index des délibérations du Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères concernant les relations du Canada avec les Communautés européennes élargies. Les études ont été faites au cours de la quatrième session de la 28^e législature et de la première session de la 29^e législature.

Un double astérisque indique les entrées et la pagination de la 1^{re} session de la 29^e législature.

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

Voir

GATT

Affaires étrangères, Comité permanent des

Rapport du Comité au Sénat sur Relations du

Canada avec pays zone du Pacifique

1-54

Délibérations 3^e session

Index

Fasc. 1, i-v

Liste témoins

53-54

Recommandations et conclusions

47-54

Table des matières

Fasc. 1, n.p.

**Voyage à Bruxelles, C.E.E., tactique

**1:7-10, 1:14-18, 2:5

Association canadienne des pâtes et papier

Missions aux pays de la C.E.E.

3:9

C.E.E.

Voir

Communauté économique européenne

Communauté économique européenne élargie

Canada

**Dépendance vis-à-vis États-Unis

**2:8, 2:13

**Exportations

(aux) États-Unis

**2:7-8, 2:13

(en) Grand-Bretagne

2:7

(au) Marché commun, commerce, développement

2:7, 2:13, 2:17

Parité dollar à 95 cents, effets

5:13-14

**Position tarifaire, non tarifaire

**2:15,2:17

Relations commerciales avec

Antilles

5:6,5:9

États-Unis

2:7,2:10,2:11,2:12,2:14,2:15,3:11,3:17,5:5,

5:6,5:7,5:12

Europe, C.E.E., procédure

2:5-7,2:9,2:14-15,3:6-13,3:19,5:10

France

3:10-11,3:13

Grande-Bretagne

2:6,2:9,2:10,2:14,3:7-9,3:22

Japon

2:9,2:11,2:12,2:15,3:6-7,3:11,3:18-19

Pays du Commonwealth

3:13

Union soviétique

2:15

Sociétés industrielles établies en Europe occidentale, liste

3:20,3:21-22

Système commercial multilatéral, avantage maintien

5:9,5:12-13

Double astérisque (**) indique 1^{re} session, 29^e législature